



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la
convocation :
25-05-2023

Date d'affichage :
01-06-2023

Nbre de
Conseillers en
exercice : **19**

Présents : **13**

Votants : **19**

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures et trente minutes.

Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Monsieur Damien NICOLAS, Madame Martine MOULY, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Madame Chantal MEMET, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Madame Cécile ALLEGRA (excusée) donne pouvoir à monsieur Michel RIUS.

Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à madame Martine MOULY-CHARLES.

Madame Léticia BERNARD (excusée) donne pouvoir à madame Christine POU GALAN.

Monsieur Cédric CROS (excusé) donne pouvoir à monsieur Thierry BERNARD.

Monsieur Sébastien TORAL (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Louis LAFAURIE.

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO a été élu secrétaire.

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{er} JUIN 2023 – REGIE MUNICIPALE

Madame Christine POU GALAN, rappelle à l'Assemblée Délibérante les tarifs municipaux en vigueur, réglés dans le cadre de la régie municipale.

Il s'agit de réactualiser les tarifs des services périscolaires en insérant la possibilité d'acheter des carnets de tickets de garderie.

Le ticket de garderie du matin pourra être vendu à l'unité au tarif de 1.00 € et par carnet de 5 tickets au tarif de 4.00 €.

Le ticket de garderie du soir pourra être vendu à l'unité au tarif de 1.30 € et par carnet de 5 tickets au tarif de 5.00 €.

Ne figurent pas les tarifs de l'eau-assainissement et des concessions funéraires, ces tarifs faisant l'objet d'une délibération à part car ne sont pas encaissés par la régie municipale.

L'ordre des chèques est à adresser à REGIE MUNICIPALE.

TARIFS MUNICIPAUX EN VIGEUR A COMPTEUR DU 1^{er} JUIN 2023	
CANTINE	
Cantine	4.20 €
GARDERIE	
du matin	1.00 € le ticket / 4.00 € le carnet de 5 tickets
du soir / aide aux devoirs	1.30 € le ticket / 5.00 € le carnet de 5 tickets
du mercredi / vacances scolaires	2.50 € la ½ journée
Intercommunale (sous réserves de modification intercommunale)	Enfants scolarisés sur Hérépian : 2.50 € la ½ journée Enfants non scolarisés sur Hérépian : 3.00 € la ½ journée et 5.00 € la journée
DROITS DE PLACE (tarif à la journée)	
Ambulant et camion supérieur à 30t	20.00 €
Camion inférieur à 30t	10.00 €
Utilisation d'électricité pour le commerce (four, plaque ...) exception faite pour la lumière	15.00 €
Foire / marché à thème	15.00 €
Attraction foraine inférieure à 50m²	8.00 €
Attraction foraine de 50 à 100 m²	15.00 €
Attraction foraine supérieure à 100 m²	40.00 €
Marché du samedi matin	1.00 € le linéaire
SALLE POLYVALENTE Marcel PAGNOL (la journée en semaine ou le week-end)	
-Associations d'Hérépian	Gratuit pour les activités associatives 150,00 € par jour pour les animations payantes (spectacles- repas)
-Associations extérieures à Hérépian	150,00 € par jour
-Particuliers	250,00 € habitants la commune 600,00 € habitants hors commune
CAUTION pour la salle municipale et mobilier	400,00 €/100,00 €
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement annuel	12.00 €
COPIE	
La feuille	0.30 €
La feuille acte communicable CADA	0.18 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de voter les tarifs ci-dessus pour une application au 1^{er} juin 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 14 septembre 2022 fixant les tarifs municipaux en vigueur,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** les tarifs applicables au 1^{er} juin 2023.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois en an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire**